

20.11.2002 - 06:00 Uhr

Assurances-automobile - Augmentation des primes: une chance pour les assurés

Zurich (ots) -

Seules les compagnies d'assurance Coop, Generali et Alliance n'augmenteront pas leurs primes d'assurance-automobile l'année prochaine. Selon le résultat d'un sondage de comparis.ch auprès des compagnies suisses d'assurance-automobile, les autres compagnies, couvrant environ 80 % du marché, augmenteront les primes juste de leurs produits d'assurance responsabilité civile et casco. Or, l'augmentation des primes - même si elle ne concerne que certains des produits d'assurance souscrits - permet aux assurés de résilier l'intégralité de leur contrat actuel pour la fin de leur année d'assurance et de changer de compagnie. Le site internet comparatif, comparis.ch, assiste les automobilistes en ligne ou grâce à une hotline d'assurance-automobile dans la recherche de la bonne assurance pour eux.

Les résultats du sondage de comparis.ch auprès des assurances-automobile en Suisse montrent que seules les assurances Coop, Generali et Alliance laisseront les primes à leur niveau de cette année. Les autres compagnies d'assurance, couvrant 80 % du marché, augmenteront les primes pour les assurances responsabilité routière et casco ainsi que pour certains produits l'année prochaine.

L'augmentation des primes permet de résilier un contrat pluriannuel

Une police d'assurance en cours peut en général être résiliée avec un préavis de trois mois à la fin de l'année d'assurance - la plupart du temps à la fin de l'année calendaire - après écoulement de la durée du contrat. Une augmentation de prime permet aux assurés de résilier prématurément tous les contrats y compris les pluriannuels: la compagnie doit aviser le preneur d'assurance du changement de contrat au plus tard 25 jours avant la fin de l'année d'assurance. Une résiliation est valable si la compagnie en est avisée au plus tard le dernier jour de l'année d'assurance. Dans tous les cas, l'avis de résiliation doit comporter le numéro de police, la date de résiliation ainsi que le lieu, la date et la signature du preneur d'assurance et devrait être envoyé en recommandé. La résiliation d'un contrat d'assurance est également possible même si l'augmentation ne porte que sur une catégorie de prestations de la police.

De l'aide pour changer d'assurance

Quand les assureurs couvrant 80 % du marché de l'assurance-automobile feront connaître leur augmentations de primes pour l'année prochaine, la majeure partie des assurés pourront résilier leur contrat en cours. Le site comparatif sur internet, comparis.ch, peut déjà avoir accès aux primes pour l'année 2003 et aide ainsi les automobilistes à trouver la bonne assurance-automobile en ligne sur www.comparis.ch et avec la hotline d'assurance-automobile au 0900/00'90'20 (2.13 fr./mn). Par téléphone, le comparatif des primes dure de 8 à 10 minutes environ. Que ce soit par internet ou par téléphone, chacun obtient un comparatif des primes et des prestations établi pour ses besoins spécifiques, à partir des calculateurs de primes en ligne des assurances

actuellement accessibles à comparis.ch.

Kontakt:

Richard Eisler

P.D.G.

Stampfenbachstr.48

8006 Zürich

Tél. +41/1/360'52'62

Fax +41/1/360'52'72

mailto: info@comparis.ch

Internet: <http://www.comparis.ch>

[002]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100022218> abgerufen werden.